



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 16-20 novembre 2020

Distribution: générale	Point X de l'ordre du jour
Date: 9 juillet 2020	WFP/EB.2/2020/X-X/X/DRAFT
Original: anglais	Questions opérationnelles – Plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de plan stratégique de pays provisoire — Togo (2021)

Durée	1 ^{er} janvier-31 décembre 2021
Coût total pour le PAM	3 467 347 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	3

* <http://gender.manuals.wfp.org/en/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Résumé

En dépit de tendances à long terme positives, des problèmes d'origine intérieure ou extérieure limitent encore la capacité du Togo d'instaurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Avec un produit intérieur brut par habitant de 679 dollars É.-U. en 2018, le Togo est classé à la fois parmi les pays les moins avancés et parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier. Si la pauvreté et la malnutrition chroniques y ont reculé ces cinq dernières années, l'incidence de la faim y est toujours considérée comme "grave", le pays se classant à la 81^{ème} place sur 117 selon l'Indice de la faim dans le monde de 2019.

Des facteurs tels que la pauvreté, la croissance de la population, la dégradation des terres et de l'environnement, ou encore l'inégalité entre les sexes pour ce qui est de l'accès aux ressources, empêchent la population d'accéder à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Un accès limité à des aliments nutritifs est encore restreint par le manque d'informations fiables sur les marchés des produits agricoles, par les chocs climatiques cycliques et désormais aussi par les incidences économiques de la pandémie de COVID-19. Ces obstacles sont encore plus difficiles à surmonter

Coordonnateurs responsables:

M. C. Nikoi
Directeur régional
Afrique de l'Ouest
courriel: chris.nikoi@wfp.org

M. G. Adoua
Directeur de pays
courriel: guy.adoua@wfp.org

en raison de la précarité des conditions de sécurité dans la région du Sahel, qui expose le nord du pays au risque de voir affluer des réfugiés.

Le Plan national de développement pour 2018-2022 constitue le principal cadre gouvernemental pour un développement intégré, équitable et inclusif. Ses trois axes stratégiques sont alignés sur les objectifs de développement durable, les cinq cibles associées à l'objectif de développement durable 2 étant même considérées comme des priorités nationales.

En réponse aux demandes d'assistance formulées en mai 2020 par le Gouvernement togolais face à la crise de la COVID-19, le PAM va exécuter une opération d'urgence limitée de six mois, qui s'inscrira dans le cadre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19 et des activités menées par les Nations Unies au Togo face à la pandémie. Cette opération d'urgence limitée se conclura une fois engagée l'exécution du présent plan stratégique de pays provisoire, qui prévoit la poursuite de l'intervention face à la crise en fonction des besoins et définit en outre une stratégie sur 12 mois, avec pour objectifs d'aider le Togo à mieux coordonner les efforts déployés au plan national pour lutter contre la faim et améliorer la nutrition, à réduire la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition en tenant compte de facteurs tels que l'âge et la problématique hommes-femmes, et à élaborer un programme d'action axé sur la résilience qui sera mis en œuvre une fois la crise de la COVID-19 apaisée, en préparation de l'exécution d'un plan stratégique de pays, qui devrait débuter en 2022.

Le présent plan stratégique de pays provisoire est aligné sur les trois axes stratégiques définis dans le Plan national de développement et sur les priorités 1, 2 et 3 du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2019-2023)¹.

Pour l'élaborer, on a puisé dans l'expérience acquise par le PAM en matière de promotion de systèmes alimentaires durables au Togo et on s'est inspiré des conclusions de l'examen stratégique national Faim zéro et des consultations menées auprès de partenaires internationaux, nationaux et locaux de premier plan. Il est conforme au Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 et contribuera aux résultats stratégiques 1, 4 et 8 du PAM.

Le présent plan stratégique de pays provisoire améliorera les capacités nationales d'intervention face aux crises et engagera durablement les populations touchées sur la voie d'une résilience et d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle accrues grâce à l'obtention de trois effets directs stratégiques:

- *Effet direct stratégique 1:* Les populations touchées par une crise dans les zones ciblées sont en mesure de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après la crise.
- *Effet direct stratégique 2:* Les communautés ciblées, notamment les petits exploitants agricoles, disposent de systèmes alimentaires efficaces, équitables, inclusifs et assurant une nutrition adéquate.
- *Effet direct stratégique 3:* Les partenaires de l'action humanitaire et du développement ont accès à des services communs pendant toute la durée des crises.

Avec le présent plan stratégique de pays provisoire, le PAM jouera un rôle de catalyseur auprès du Gouvernement et des partenaires et contribuera au développement des capacités des institutions et acteurs nationaux actifs dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, ainsi qu'à l'amélioration de leur coordination, dans le but de ménager des ouvertures propices à une plus grande résilience.

¹ Ces priorités sont les suivantes: la croissance économique durable et inclusive et la création d'emplois décents; le développement humain et l'accès à des services sociaux adéquats; la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

Les principaux objectifs du présent plan stratégique de pays provisoire sont les suivants: fournir un appui institutionnel au Gouvernement togolais en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise; et renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Dans ses plans de protection sociale, le Gouvernement a fait une priorité de l'alimentation scolaire, considérée comme un filet de sécurité important. Aujourd'hui, 90 000 écoliers du primaire, répartis dans 304 des 6 380 établissements scolaires que compte le pays, bénéficient du programme national d'alimentation scolaire (Projet de développement communautaire). Une fois que les mesures d'atténuation de la COVID-19 qui ont été prises dans les établissements scolaires auront été assouplies, le PAM apportera son appui au Gouvernement aux fins du maintien et du resserrement des liens établis entre le programme d'alimentation scolaire et les petits exploitants.

Bien qu'il se concentre spécifiquement sur les objectifs de développement durable 2 et 17, le présent plan stratégique de pays provisoire contribue également à la réalisation des objectifs de développement durable 1 (pauvreté), 3 (santé), 4 (éducation) et 5 (égalité des sexes et autonomisation des femmes).

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique provisoire pour le Togo (2021) (WFP/EB.2/2020/X-X/X) pour un coût total pour le PAM de 3 467 347 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation

1.1 Contexte national

1. Le Togo est un pays d'Afrique de l'Ouest à faible revenu et à déficit vivrier. Au sud, il est bordé par le golfe de Guinée et partage des frontières avec le Bénin à l'est, le Burkina Faso au nord et le Ghana à l'ouest. Sa population est estimée à 7,18 millions d'habitants, dont 49 pour cent d'hommes et de garçons et 51 pour cent de femmes et de filles; 40,4 pour cent sont âgés de moins de 15 ans et 14,6 pour cent de moins de 5 ans. Même si la plupart des habitants vivent dans les zones rurales, l'urbanisation va croissant et la population des villes est passée de 40,1 pour cent du total en 2017 à 43,5 pour cent en 2019².
2. Vingt-cinq pour cent des ménages sont dirigés par une femme – la proportion de ménages dirigés par un homme est légèrement plus élevée en milieu rural (75,1 pour cent) que dans les zones urbaines (73,1 pour cent)³.
3. Selon l'indice de développement humain de 2019, le Togo se classait au 167^{ème} rang sur 189 pays, avec un score de 0,513 – soit 0,459 pour les femmes et 0,561 pour les hommes. Le taux de pauvreté a certes diminué à l'échelle nationale, passant de 58,7 pour cent en 2011 à 55,1 pour cent en 2015 pour s'établir à 53,5 pour cent en 2017, mais les taux enregistrés dans le nord demeurent élevés, en particulier dans les régions des Savanes et de la Kara⁴. Les zones rurales sont particulièrement touchées, puisque 69 pour cent des ménages y vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Les taux de pauvreté associés aux ménages dirigés par une femme sont à peine plus élevés que ceux qui le sont aux ménages dirigés par un homme (57,5 pour cent contre 55,0 pour cent en 2015, respectivement).
4. Les tensions politiques qui persistent depuis les élections présidentielles de 2005 se sont aggravées ces dernières années. Une cohésion sociale entamée et l'évolution négative de la situation économique mettent en relief la vulnérabilité de la population. Selon le Fonds monétaire international, l'activité économique a ralenti au deuxième semestre de 2017 à la suite de troubles d'ordre sociopolitique. La croissance économique a décliné, de 5,1 pour cent en 2016 à 4,4 pour cent en 2017, mais elle a rebondi pour s'établir à 4,9 pour cent en 2018, puis à 5,1 pour cent en 2019⁵.
5. Les régions situées dans le nord du pays sont exposées à des menaces terroristes qui tirent leur origine de la crise qui frappe les pays de la partie centrale du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger). La situation en matière de sécurité est critique en raison du développement des groupes armés non étatiques et de tensions intercommunautaires et interethniques croissantes. Les civils sont de plus en plus souvent les cibles d'actes de violence, d'où la multiplication des déplacements et la destruction des moyens d'existence. À l'échelle régionale, les tendances observées en matière de déplacements de population font craindre que les réfugiés ne commencent à arriver dans le nord du Togo, ce qui aurait pour effet de menacer un couloir d'approvisionnement essentiel pour le PAM.

² Togo, Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques. 2015. *Perspectives démographiques du Togo 2011-2031*.

³ Togo, Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques. 2016. *Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être 2015*. Consultable à l'adresse <https://inseed.tg/programme-et-rapport-dactivite/>, dans le dossier QUIBB, sous l'intitulé "QUIBB au Togo en 2015".

⁴ Togo, Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques. 2018. *Cartographie de la pauvreté 2017*. Disponible à l'adresse <https://inseed.tg/programme-et-rapport-dactivite/>, dans le dossier QUIBB, sous l'intitulé "QUIBB au Togo en 2017". <http://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/library/poverty/cartographie-de-la-pauvrete.html>.

⁵ Banque africaine de développement. Perspectives économiques au Togo. <https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/togo/togo-economic-outlook>. Consulté le 16 juin 2020.

6. Le plus souvent, les chocs climatiques récurrents surviennent entre juin et octobre. Les phénomènes liés à la sécheresse sont les plus fréquents dans les régions de la Kara et des Savanes, où les températures dépassent 40 degrés Celsius avec des conséquences directes sur l'environnement, comme la dégradation des sols et la perte de biodiversité. Les conséquences socioéconomiques de tels phénomènes incluent une réduction des rendements et des revenus agricoles, des pertes de bétail, l'intensification des migrations des zones rurales vers les zones urbaines et des flambées de maladies véhiculées par l'eau. Les régions des Savanes, de la Kara et Maritime – où se trouve la capitale Lomé – sont souvent gravement touchées par des inondations qui entraînent le déplacement de milliers de personnes et endommagent les routes ainsi que les infrastructures nécessaires à l'approvisionnement en eau de boisson et en électricité, ou encore les centres de santé et les établissements scolaires.
7. En 2008, le Gouvernement a aboli les frais de scolarité dans les établissements publics primaires et, avec l'appui financier et technique de la Banque mondiale et du PAM, il a mis en place un programme national d'alimentation scolaire avec pour objectif d'améliorer les indicateurs des résultats scolaires et la sécurité alimentaire. Pour ce qui est de l'année scolaire 2016/17, le taux net de scolarisation dans le primaire a été de 93,8 pour cent pour les enfants âgés de 6 à 11 ans (94,0 pour cent pour les garçons et 93,6 pour cent pour les filles) et le taux d'achèvement de 93,6 pour cent (94,6 pour cent pour les garçons et 92,6 pour cent pour les filles)⁶. Le taux d'alphabétisation des adultes s'élevait à 67 pour cent en 2017, mais avec une forte disparité entre les femmes (41 pour cent) et les hommes (77 pour cent)⁷.
8. Un système de santé défaillant et l'accès insuffisant à des soins d'un coût abordable demeurent des sources de préoccupation. Le manque de moyens pour faire face à des crises sanitaires comme les flambées de choléra, de méningite ou de COVID-19, combiné à la vulnérabilité préexistante, a des répercussions socioéconomiques de vaste portée pour les populations touchées. Les agents de santé qui travaillent en première ligne, en majorité des femmes, et ceux qui fournissent des services essentiels qui sauvent des vies sont plus exposés aux infections, et leur sûreté et leurs moyens d'existence ne sont pas toujours suffisamment protégés pendant les interventions.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

9. Après avoir adopté les 17 objectifs de développement durable (ODD) en 2015, le Togo a proposé de faire partie des pays pilotes pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres activités axées sur la réalisation des ODD⁸. Le Plan national de développement (PND) s'articule sur trois axes stratégiques:
 - i) mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région;
 - ii) développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives;
 - iii) consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

⁶ Les taux d'achèvement pour les filles sont demeurés notablement plus faibles dans les zones rurales (par exemple 83,5 pour cent dans la région des Savanes).

⁷ Ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle. 2018. *Annuaire national des statistiques scolaires 2016-2017*. Ces données portent sur les filles et les garçons âgés de plus de 15 ans et sur les hommes et les femmes.

⁸ Togo. 2016. *Rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des objectifs de développement durable dans les instruments nationaux de planification du développement*. <https://www.undp.org/content/dam/togo/docs/operation/publications/Rapport-Togo-FPHN-ODD-2016.pdf>.

10. Le Gouvernement a élaboré une approche transversale en vue de la réalisation des ODD, en se concentrant sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, sur la promotion de l'économie et des partenariats, de l'égalité et de l'inclusion, ainsi que sur l'autonomisation des femmes.
11. L'examen stratégique national Faim zéro⁹, dont les conclusions ont été rendues publiques par le Gouvernement en novembre 2018, prend acte de ce que "la sécurité alimentaire et nutritionnelle revêt un caractère transversal et implique tous les secteurs de développement économique et socio-culturel". Il y est réaffirmé que le Gouvernement est déterminé à obtenir le concours de tous les acteurs compétents dans le cadre de l'action menée pour atteindre l'objectif Faim zéro d'ici à 2030.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

12. *Accès à l'alimentation.* Bien que la production vivrière soit excédentaire au Togo, la plupart des ruraux souffrent d'insécurité alimentaire. Plus de 800 000 personnes n'ont pas accès à des vivres en quantité suffisante pour absorber les 2 100 kilocalories quotidiennes recommandés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹⁰. La situation est considérée comme "grave" à l'aune de l'indice de la faim dans le monde de 2019, puisque le Togo est classé 81^{ème} sur 117 pays, avec un score de 23,9¹¹. Selon le Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique, quelque 50 pour cent de la population souffrent directement ou indirectement d'insécurité alimentaire¹², facteur fortement corrélé au revenu des ménages. Les causes profondes de cette situation incluent les récoltes insuffisantes, la dégradation des sols, la faible productivité, l'irrégularité des précipitations, les pertes après récolte et les prix élevés des denrées alimentaires, qui limitent l'accès à l'alimentation des populations vulnérables¹³, en particulier les ménages dirigés par une femme. Globalement, l'insécurité alimentaire est nettement plus marquée dans les zones rurales (71,0 pour cent) qu'en milieu urbain (38,4 pour cent).
13. Au Togo, le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est insuffisant et ne permet pas d'établir des projections précises concernant l'incidence des chocs sur l'agriculture et les disponibilités alimentaires. Le système national d'alerte rapide et de protection sociale est encore embryonnaire et ne facilite pas les interventions immédiates en cas de crise alimentaire – dont l'origine est généralement une catastrophe naturelle.
14. *Mettre fin à la malnutrition.* Une enquête en grappes à indicateurs multiples de 2017, réalisée par le Ministère de la santé et de l'hygiène publique en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a montré que les principales causes de la malnutrition étaient – outre les inégalités entre les sexes – le manque d'informations et d'instruction, qui se traduisaient par une gestion incorrecte des aliments, une utilisation inappropriée des aliments nutritifs et des régimes alimentaires pauvres en protéines et en fruits.

⁹ PAM. 2018. *Revue stratégique Faim zéro au Togo*. <https://www.wfp.org/publications/togo-strategic-review>.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ On considère que les pays dont le score est supérieur à 19,9 selon l'indice de la faim dans le monde sont dans une situation "grave".

¹² Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique. 2017. *Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle – PNIASAN – Plan d'investissement 2017-2026*.

¹³ Dans l'examen stratégique national Faim zéro, on a dénombré sept catégories de personnes vulnérables: les femmes, les enfants, les jeunes, les chômeurs, les petits exploitants agricoles, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap et/ou une maladie chronique.

15. La malnutrition chronique, la malnutrition aiguë et l'anémie sont les principales formes de malnutrition au Togo. La prévalence de la malnutrition chronique demeure de façon persistante au-dessus du niveau "acceptable" fixé par l'Organisation mondiale de la Santé, à savoir 20 pour cent. Au niveau national, la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans a diminué, puisqu'elle est passée de 29,8 pour cent en 2010 à 23,8 pour cent en 2017. Le retard de croissance, qui est l'indicateur le plus courant de la malnutrition chronique, touche davantage les garçons (26,2 pour cent) que les filles (21,3 pour cent); il est plus fréquemment observé dans les zones rurales (29,7 pour cent) qu'en milieu urbain (14,2 pour cent); les taux les plus élevés sont enregistrés parmi les groupes de population les plus pauvres (33,2 pour cent) plutôt que parmi les groupes les plus aisés (10,9 pour cent)¹⁴. Les enfants sont davantage touchés dans les régions des Savanes (29,6 pour cent), Maritime (28,5 pour cent) et de la Kara (28,2 pour cent) que dans la région des Plateaux (25,4 pour cent), dans la région Centrale (26,7 pour cent) ou à Lomé même (11,4 pour cent).
16. La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 6 à 59 mois est de 18,0 pour cent, dont 2,8 pour cent de cas graves. Les carences en micronutriments, notamment en fer, en vitamine A et en iode, sont dues à une consommation alimentaire inadéquate. Plus de 70 pour cent des enfants âgés de 6 à 59 mois sont anémiés, 25 pour cent souffrent d'anémie légère, 42 pour cent d'anémie modérée et 2 pour cent d'anémie grave. Les garçons sont légèrement plus touchés (71 pour cent) que les filles (69 pour cent)¹⁵. Plus de 60 pour cent des filles et des femmes enceintes ou allaitantes et 48,8 pour cent des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans sont anémiées, les taux étant plus élevés dans les zones rurales qu'en milieu urbain; 53 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent d'une carence en vitamine A¹⁶.
17. *Productivité et revenus des petits producteurs*. La contribution de l'agriculture au produit intérieur brut (PIB), en valeur ajoutée, est passée de 31 pour cent en 2010 à un niveau record de 42 pour cent en 2012, avant de se rétracter à 40 pour cent en 2015¹⁷. Malgré cette importante contribution au PIB et à l'emploi, le secteur agricole togolais se caractérise par la coexistence d'une production vivrière traditionnelle de subsistance et de cultures d'exportation, en particulier le coton, le cacao et le café. Les cultures vivrières représentent environ 50 pour cent de la superficie cultivée et sont constituées pour 60,2 pour cent de céréales¹⁸.
18. La production vivrière est dominée par les petits exploitants, dont 51 pour cent de femmes, principalement des travailleurs ayant un accès limité à la terre; 21,7 pour cent seulement des petites productrices possèdent une parcelle¹⁹. Les petits exploitants utilisent très peu d'intrants et 95 pour cent d'entre eux n'ont pas accès aux services de vulgarisation²⁰. Bien que les femmes constituent plus de la moitié de la population agricole active, elles n'ont qu'un accès limité au crédit, aux intrants et au matériel agricole.

¹⁴ PAM. 2018. *Revue stratégique Faim zéro au Togo*. <https://www.wfp.org/publications/togo-strategic-review>.

¹⁵ Ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire. 2015. *Enquête démographique et de santé 2013-2014*. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR301/FR301.pdf>.

¹⁶ Global Nutrition Report. 2020. *Togo nutrition profile*. <https://globalnutritionreport.org/nutrition-profiles/africa/western-africa/togo/#profile>.

¹⁷ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique. 2017. *Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle – PNIASAN – Plan d'investissement 2017-2026*. Document adopté par le Conseil des ministres.

¹⁸ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique. 2014. *Quatrième recensement national de l'agriculture 2011-2014: principales caractéristiques de l'agriculture togolaise, août 2014*. Rapport national validé avec l'appui du Bureau du PAM au Togo.

¹⁹ Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation. 2017. *Indice de la condition de la femme au Togo*.

²⁰ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique. 2014. *Quatrième recensement national de l'agriculture 2011-2014: principales caractéristiques de l'agriculture togolaise, août 2014*.

19. Jusqu'en 2017, la croissance annuelle de la production agricole était de 30 pour cent pour les céréales, 24 pour cent pour les tubercules et 167 pour cent pour les légumes. Toutefois, depuis 2017, les chocs climatiques, en particulier les inondations (entre juin et octobre), les épisodes de sécheresse (de novembre à mai), l'irrégularité des précipitations, les pluies tardives et les vents violents, tous facteurs qui ont des répercussions négatives sur la productivité et sur la production alimentaire, se sont intensifiés et ont gagné en fréquence. Les gains de productivité des petits exploitants pour l'ensemble des céréales (maïs, sorgho, mil et riz) ont été quasiment nuls en 2017 et la productivité par hectare des principales cultures vivrières a été plus faible que dans les pays voisins²¹.
20. *Systèmes alimentaires durables*. Outre les facteurs qui ont des répercussions sur la productivité des petits exploitants, l'inadéquation du contrôle des ressources en eau, l'insuffisance des infrastructures et des systèmes de conservation et l'absence d'installations d'entreposage compromettent la durabilité des systèmes alimentaires. En 2016, on a estimé les pertes après récolte à 40 pour cent pour les fruits et légumes, à 30 pour cent pour les produits laitiers et ceux de la pêche et à 20 pour cent pour les céréales²².
21. Le PND met l'accent sur le développement des chaînes de valeur grâce à la création d'"agropoles" propices à l'accroissement de la productivité des cultures vivrières dans des zones d'aménagement agricole planifié, à la création emplois décents dans l'agriculture et, partant, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle²³.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

22. Le renforcement des capacités est nécessaire dans divers domaines, mais surtout pour ce qui est des cadres juridiques, politiques et financiers, ainsi que de la mise en œuvre et de la coordination des stratégies.
23. Les politiques doivent être harmonisées pour que les programmes puissent être mis en œuvre de manière efficace et efficiente. La Stratégie nationale de développement durable, le Programme national de gestion de l'environnement, la Politique nationale de protection sociale, la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles et le Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle ont entre autres pour objectifs le recensement des lacunes et la définition de directives pour l'orientation des activités de mise en œuvre, aux fins de la réduction de la vulnérabilité et de l'amélioration du bien-être et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des Togolais²⁴. La Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre énonce des paramètres stratégiques pour l'exécution par le PAM d'activités visant à transformer les relations entre hommes et femmes dans l'optique de la sécurité alimentaire²⁵. En conséquence, en 2019, le PAM et ses partenaires de développement ont joué un rôle central dans l'élaboration d'outils visant à favoriser l'inclusion, la participation et le traitement équitable des femmes et des personnes

²¹ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique. 2015. *Document de politique agricole pour la période 2016-2030*. <https://agriculture.gouv.tg/wp-content/uploads/2020/06/Document-de-politique-agricole-du-Togo-Version-finale-du-30-12-2015.pdf>.

²² Vert Togo. 2018. *Pertes d'après récolte: La FAO vise à aider les pays africains*. <https://vert-togo.com/pertes-dapres-recolte-la-fao-vise-aider-les-pays-africains/>. Consulté le 17 juin 2020.

²³ Les agropoles, ou "pôles agricoles", et les zones d'aménagement agricole planifié sont de vastes domaines divisés en parcelles qui sont mises à la disposition des agriculteurs. Y sont regroupées des activités telles que production vivrière, aquaculture, transformation et recherche, notamment pour ce qui est de dispositifs d'irrigation et d'activités de sécurisation foncière.

²⁴ Gouvernement togolais. 2015. *Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*. Septembre 2015. https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Togo%20First/CPDN%20_TOGO.pdf.

²⁵ PAM. 2018. *Plan stratégique de pays provisoire de transition pour le Togo (2018)*: <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000022258/download/>.

handicapées afin qu'elles apportent leur contribution à la gestion d'initiatives axées sur le développement socioéconomique.

24. Pour ce qui est de la diversification des ressources, le Gouvernement dispose d'un ensemble de stratégies de mobilisation, qui englobent la réforme des systèmes fiscaux nationaux, les fonds en provenance de la diaspora togolaise, le renforcement des partenariats public-privé et du système bancaire, la transposition à plus grande échelle du microfinancement et l'amélioration des partenariats et de la capacité d'absorption financière du pays.
25. En 2018, le Togo a adopté le nouveau Mécanisme incitatif de financement agricole, qui repose sur le partage des risques. Appuyé par la Banque africaine de développement et le Fonds international de développement agricole (FIDA), il est la traduction concrète d'une initiative innovante qui fait appel à des outils de gestion des risques propres à attirer les individus dotés des compétences nécessaires ainsi que des acteurs clés, mais aussi à resserrer les liens entre diverses chaînes de valeur agricoles.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

26. L'examen stratégique Faim zéro a fait apparaître qu'il était crucial de disposer d'un système alimentaire national durable pour mettre en œuvre une action intégrée visant à combler les lacunes liées à la faim et à régler les problèmes qui en sont la cause au Togo. En particulier, l'examen a mis en relief deux problèmes de nature systémique: l'organisation insuffisante des chaînes de valeur associées aux cultures vivrières et des mécanismes de réglementation imparfaits.
27. Le montant des sommes allouées à l'agriculture demeure inférieur aux 10 pour cent du budget recommandés²⁶. Les services de crédit, d'assurance et autres services financiers restent insuffisamment développés et difficilement accessibles pour les petits producteurs. Malgré la décentralisation voulue par le Gouvernement, les politiques et les programmes ne tiennent pas suffisamment compte des spécificités propres à chaque région. Le manque d'infrastructures limite l'accès aux marchés et les investissements privés; quant à l'inadéquation des infrastructures sociales de première nécessité, notamment l'absence de cuisines, de systèmes d'adduction d'eau ou d'installations de stockage dans les établissements scolaires, elle nuit à la mise en œuvre des activités d'alimentation scolaire.
28. Les groupes les plus vulnérables ne sont pas adéquatement ciblés, ce qui a pour effet d'affaiblir les mécanismes de suivi et d'évaluation. Cette situation est aggravée par le caractère limité de la portée et de la couverture des programmes de protection sociale, qui exacerbe les disparités entre hommes et femmes. La qualité de l'alimentation pâtit du nombre insuffisant de lieux d'entreposage et d'une gestion après récolte inadéquate (manque d'infrastructures, gestion inappropriée des aflatoxines²⁷ et des insectes, utilisation excessive de pesticides). Les aliments diversifiés et enrichis ne sont pas assez promus. La plateforme multisectorielle nationale de gestion des risques de catastrophe est relativement inefficace et les interventions d'urgence ne sont pas suffisamment coordonnées.
29. L'examen stratégique Faim zéro inclut des recommandations portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la malnutrition, notamment: faire en sorte que l'accès à la nourriture soit davantage perçu comme un droit; renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire; favoriser une alimentation scolaire durable; promouvoir la santé et la nutrition au moyen de l'éducation nutritionnelle et de transferts de type monétaire en

²⁶ Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. 2003. *Maputo Declaration on Agriculture and Food Security in Africa*. <http://www.nepad.org/resource/au-2003-maputo-declaration-agriculture-and-food-security>.

²⁷ Les aflatoxines sont des composés toxiques de diverses catégories produits par des moisissures présentes dans les produits alimentaires.

faveur des populations vulnérables; renforcer le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'information sur les marchés des produits agricoles; promouvoir la formation professionnelle dans les domaines de l'agriculture et de la nutrition.

30. Selon l'examen stratégique Faim zéro, les bases d'un programme d'alimentation scolaire durable sont l'harmonisation des composantes, la dimension multisectorielle et la maîtrise au plan national. Un tel programme devrait promouvoir l'excellence dans les cantines scolaires et englober les établissements préscolaires, l'approvisionnement en énergie propre, l'approvisionnement en eau, la santé, la nutrition et l'assainissement. Il faudrait veiller à ce que les organisations de producteurs et d'entreprises de transformation de produits alimentaires d'origine agricole aient les moyens d'approvisionner les cantines scolaires. Enfin, un tel programme devrait comprendre des mécanismes de suivi et d'évaluation assortis de filières de remontée de l'information qui intègrent les données produites aux niveaux régional et national.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

31. Après une interruption de 10 ans, le PAM a rouvert son bureau au Togo en 2005. Le PAM, qui accordait alors la priorité à la sécurité alimentaire et à la nutrition, a initialement fourni une assistance alimentaire aux personnes déplacées, aux réfugiés (en provenance du Ghana et de la Côte d'Ivoire en 2011) et aux personnes vulnérables touchées par des situations d'urgence, notamment les catastrophes naturelles ou la flambée des prix des produits alimentaires, avant de procéder en 2012 à une réorientation au profit d'activités axées sur le renforcement des capacités.
32. Au Togo, le PAM a acquis une expérience opérationnelle de l'approvisionnement local. Entre 2008 et 2012, il a acheté plus de 50 000 tonnes de céréales à un réseau national de petits producteurs, appuyé par l'Agence nationale de la sécurité alimentaire du Togo. En renforçant les liens entre la production locale, l'agriculture et les cantines scolaires gérées par le Gouvernement, le PAM s'est mis en position de promouvoir une démarche systématique qui pérennise les systèmes nationaux de production alimentaire tout en encourageant des pratiques agricoles fondées sur la résilience. Il a fallu intégrer des dispositifs tels que les transferts de type monétaire et les programmes de commercialisation visant à remédier aux pénuries alimentaires pendant la période de soudure et à faciliter l'accès aux marchés, dans des conditions équitables pour les femmes comme pour les hommes.
33. Le présent plan stratégique de pays provisoire (PSPP) appuiera le choix du Gouvernement de faire une priorité des besoins des agriculteurs dans les zones de développement agricole planifié et les agropoles²⁸, des petites exploitantes et des organisations de femmes situées à proximité d'établissements scolaires.
34. Le cadre préliminaire pour l'alerte rapide et la protection sociale mis en place en 2012 n'a pas la portée nationale voulue et n'inclut pas certaines fonctions opérationnelles. Des retards dans la communication de l'information nuisent parfois à la rapidité d'intervention. Le PAM envisage donc de nouer un partenariat avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans la Sahel (CILSS) et avec la FAO aux fins de l'élaboration d'un dispositif décentralisé plus efficient. Les compétences du PAM lui permettront d'intégrer le suivi de la sécurité alimentaire dans le système multisectoriel d'alerte rapide et de

²⁸ International Institute for Sustainable Development. 2017. *Investment in Agriculture Policy Brief #6: The Rise of Agricultural Growth Poles in Africa*. <https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/rise-agricultural-growth-poles-in-africa.pdf>.

protection sociale existant, en accordant une attention particulière à la collecte, à l'analyse et à l'utilisation de données ventilées.

35. S'agissant du projet consistant à faire du port de Lomé un pôle logistique d'excellence conformément au premier axe stratégique du PND, il convient de préciser qu'il est utilisé par le PAM depuis plusieurs décennies en guise de point d'entrée et de centre de gestion de l'assistance alimentaire destinée aux pays du Sahel. Compte tenu des compétences du PAM en matière de chaînes d'approvisionnement mondiales, on réfléchira aux possibilités offertes de fournir une assistance technique et des services complémentaires au Gouvernement et à la communauté d'aide humanitaire au Togo.
36. L'examen stratégique Faim zéro et l'évaluation décentralisée réalisée en 2019 par le PAM²⁹ ont mis en relief les besoins nationaux en matière de renforcement des capacités, s'agissant en particulier des ministères responsables de l'agriculture, de l'éducation, du développement rural, de la santé et de la planification. La mission de décembre 2019 consacrée à l'Initiative concernant les capacités de réduction des risques de catastrophe a également fait apparaître les lacunes des moyens de coordination du suivi et des interventions en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Du fait que certains organismes des Nations Unies et partenaires nationaux agissent efficacement contre la malnutrition, le PAM concentrera son appui au Togo sur le renforcement de la capacité nationale en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et sur le développement des chaînes de valeur.
37. Une synthèse des évaluations des opérations menées dans la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale de 2013 à 2017, réalisée par le PAM, a donné lieu à la formulation de recommandations visant à renforcer le rôle de catalyseur du PAM, sous la forme d'un appui au programme national d'alimentation scolaire en guise de dispositif de protection sociale, en s'investissant davantage dans l'élaboration des opérations afin d'accroître leur efficacité, et en améliorant le suivi et l'évaluation ainsi que les systèmes de gestion de l'information³⁰.

2.2 Harmonisation avec les plans de développement nationaux, le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

38. Le PND demeure le principal point d'ancrage pour toutes les interventions menées par le Gouvernement et les partenaires au Togo. Le présent PSPP est aligné sur les trois axes stratégiques du PND et contribuera au renforcement institutionnel des systèmes alimentaires ainsi qu'à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention en cas de crise. Plus précisément, le PND s'articule sur les notions d'"urgence" et de "développement durable", tout en mettant l'accent sur la transformation structurelle de l'économie du Togo dans le but d'assurer une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.
39. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après le "plan-cadre de coopération") pour le Togo (2019-2023) vient appuyer les objectifs économiques, sociaux et politiques définis dans le PND. Le plan-cadre de coopération met en relief les résultats qui devront être obtenus collectivement et les partenariats qu'il sera nécessaire de nouer pour que les ODD soient atteints et des mesures visant à inclure systématiquement la protection et les considérations liées à la problématique hommes-femmes à tous les aspects de l'appui apporté par les Nations Unies au Gouvernement y sont énoncées. L'engagement du système des Nations Unies de ne laisser

²⁹ PAM. 2019. *Évaluation des activités de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'alimentation scolaire au Togo, 2016-2018.* https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000108440/download/?_ga=2.57356266.1181663690.1593615825-1582855252.1593615825.

³⁰ Extraits du document intitulé *A Regional Bureau for the West and Central Africa Region Synthesis of Operation Evaluation 2013-2017 (August 2017)*, établi par Filippo Pompili (non disponible en ligne).

personne de côté, en particulier les personnes vivant avec un handicap, comme celles qui vivent avec le VIH, celles qui souffrent de maladie mentale et celles qui sont affectées par un handicap physique, y est réaffirmé. Aux fins de l'exécution du plan-cadre de coopération, le PAM œuvrera en partenariat et en collaboration avec l'ensemble des organismes des Nations Unies qui jouent un rôle direct ou indirect aux titres de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise.

40. Étant donné que le Togo est exposé aux catastrophes naturelles, à des troubles politiques et à l'insécurité, ce qui entraîne des déplacements de population, le Gouvernement, avec l'appui des organismes des Nations Unies, a mis au point une Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles et un plan d'urgence opérationnel. Le plan d'urgence interinstitutions des Nations Unies est régulièrement actualisé sur la base de l'évolution du plan gouvernemental.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

41. Le présent PSPP a été élaboré sur la base de consultations approfondies menées auprès de parties prenantes, de partenaires clés et de donateurs nationaux et locaux.
42. En novembre 2019, le PAM a entrepris un projet financé par son Fonds ODD 2030, visant à le repositionner en tant que partenaire de choix pour le Gouvernement aux fins de la promotion de systèmes alimentaires efficaces et durables au niveau national. Le PAM a tenu des consultations avec le Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique, la communauté des donateurs et les organismes de développement. Des consultations interministérielles ont été menées avec les ministères compétents (responsables du développement à la base, de l'enseignement primaire et secondaire, de la santé, des transports, du commerce, etc.), qui ont également inclus les institutions nationales responsables du bien-être social, de la protection civile, des situations d'urgence et de la gestion des risques³¹.
43. Œuvrant de concert avec la FAO, le PAM apportera les compétences nécessaires pour appuyer les activités de renforcement des capacités au moyen d'outils, de matériel et d'équipements appropriés. Le PAM aidera ses partenaires à apporter leur contribution sous la forme de ressources techniques, financières et matérielles nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Les capacités d'autres ministères, des organisations non gouvernementales (ONG) locales, des associations d'agriculteurs et d'autres organisations de la société civile seront renforcées pour qu'il soit possible de prêter assistance aux agriculteurs aux fins de l'accroissement de la quantité et de l'amélioration de la qualité des aliments produits à destination des cantines scolaires.
44. Le bureau de pays et le bureau régional ont mené des consultations avec le Gouvernement, la Banque mondiale et les Catholic Relief Services en vue d'une campagne de haut niveau axée sur la santé, la nutrition et l'éducation prévue pour le quatrième trimestre de 2020 dans le cadre de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER)³² de la Banque mondiale.

³¹ Des consultations ont été menées avec la Banque mondiale, la Délégation de l'Union européenne, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement et les ONG nationales.

³² L'approche SABER est une initiative de la Banque mondiale dont l'objectif est de produire des données et des connaissances permettant d'établir des comparaisons entre politiques et institutions éducatives, afin d'aider les pays à renforcer méthodiquement leurs systèmes éducatifs, avec pour but ultime la promotion du principe de l'apprentissage pour tous ("*Learning for All*").

45. Le présent PSPP doit être envisagé à l'aune du regain d'engagement du PAM envers les activités de plaidoyer menées à un haut niveau, auprès du Gouvernement et des partenaires de développement, dans l'optique du renouvellement potentiel de leur partenariat sur la base d'un PSP complet dont l'exécution débiterait en 2022.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

46. L'exécution du présent PSPP en 2021, dans le prolongement de la crise de la COVID-19, devrait permettre au PAM de renforcer son rôle de catalyseur et de mettre à profit ses compétences à l'échelle mondiale, qu'il s'agisse de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, des systèmes alimentaires efficaces et des chaînes d'approvisionnement, à l'appui du Gouvernement togolais.
- *Préparation aux situations d'urgence et intervention en cas de crise.* L'appui apporté aux mécanismes nationaux existants, notamment pour ce qui est de la planification des interventions d'urgence et de l'alerte rapide, aura pour but de sauver des vies et de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels de base des personnes vulnérables dans les zones ciblées avant et après les crises (effet direct stratégique 1).
 - *Systèmes alimentaires équitables et inclusifs.* Une combinaison de services et d'assistance technique fournis au Gouvernement et aux communautés aura des effets positifs sur les programmes d'appui aux petits exploitants destinés à leur donner accès aux marchés (activités propres à remédier aux pertes après récolte, facilitation du suivi de la sécurité nutritionnelle et de la réglementation des prix des produits alimentaires à chaque étape du système alimentaire – effet direct stratégique 2).
 - *Amélioration de l'accès à l'information.* L'appui fourni visera à accroître la production agricole des petits exploitants et à améliorer leur accès aux marchés (effet direct stratégique 2) et à rendre possible l'incorporation effective des indicateurs en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise aux mécanismes de suivi du Gouvernement (effet direct stratégique 1).
 - *Accès aux services communs essentiels.* L'effet direct stratégique 3 vise à assurer la continuité des interventions pendant la période de transition entre la fin de l'opération d'urgence limitée lancée en 2020 pour répondre aux défis de la COVID-19 et le début de l'exécution du présent PSPP en 2021, ce qui se traduira par un appui crucial aux partenaires de l'action humanitaire. Le PAM continuera de contribuer à la prestation de services numériques et de télécommunications adéquats aux partenaires présents dans les zones les plus touchées, afin de répondre aux besoins des populations locales.
47. Les trois effets directs stratégiques, interdépendants, répondent aux besoins identifiés et sont conformes aux priorités nationales, aux priorités stratégiques définies dans le plan-cadre de coopération, aux recommandations issues de l'examen stratégique Faim zéro et aux données recueillies lors des consultations approfondies menées avec le Gouvernement, des organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que des réseaux locaux et féminins.
48. Reconnaissant que l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dépend du renforcement des capacités nationales à lutter contre la vulnérabilité, le PAM contribuera également au développement des capacités des institutions et acteurs nationaux actifs dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise, ainsi qu'à l'amélioration de leur coordination, dans le but de ménager des ouvertures propices à une plus grande résilience.

3.2 Effets directs stratégiques, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct stratégique 1: Les populations touchées par une crise dans les zones ciblées sont en mesure de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après la crise

49. Cet effet direct stratégique contribue au résultat stratégique 1 du PAM et à la cible 1 de l'ODD 2 grâce à la fourniture d'une assistance alimentaire aux populations vulnérables pendant et après un choc et au renforcement des capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise par l'entremise du Ministère de la sécurité et de la protection civile et de ses départements techniques.
50. À cet égard, le PAM:
- fournira une assistance alimentaire vitale adéquate aux populations touchées par des crises ayant des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones ciblées;
 - veillera à ce que des mesures adéquates soient prises au titre de la préparation aux situations d'urgence (évaluation, analyse, planification, formation et suivi) afin qu'on puisse mieux anticiper les besoins et faciliter l'exécution d'interventions d'urgence immédiates, efficaces et efficientes; et
 - renforcera, au moyen de plusieurs activités axées sur l'état de préparation et le renforcement des mécanismes de coordination, la capacité nationale de mise en place de systèmes et de pratiques durables pour la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise.

Domaine d'action privilégié

51. L'effet direct stratégique 1 est axé sur les interventions face aux crises.

Harmonisation avec les priorités nationales

52. Avec l'effet direct stratégique 1, on tire parti de la position de chef de file et des capacités du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Le PAM apportera un appui au Gouvernement et à la plateforme multisectorielle nationale pour la gestion des risques de catastrophe à divers titres: planification des interventions d'urgence au plan national; mise au point d'outils et renforcement des capacités grâce à un matériel adéquat; assistance alimentaire aux plus vulnérables, notamment les personnes déplacées et les réfugiés, pour qu'il soit possible de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les crises. L'effet direct stratégique contribuera à la priorité 3 du plan-cadre de coopération (développement humain et accès à des services sociaux adéquats) et il est aligné sur l'axe stratégique 3 du PND (développement social inclusif).

Produits escomptés

53. Les trois produits suivants permettront d'obtenir cet effet direct stratégique:
- Les personnes touchées par des chocs (niveau 1) reçoivent en temps voulu des aliments nutritifs et/ou des transferts de type monétaire adéquats qui leur permettent de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats.
 - Les personnes touchées par des chocs (niveau 2) tirent profit du renforcement des capacités et de la coordination des partenaires nationaux, de manière à garantir un accès sûr et satisfaisant à la nourriture et à une bonne nutrition.

- Les populations touchées par une crise (niveau 3) tirent profit du renforcement des capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise des institutions et partenaires nationaux, qui sont dès lors mieux en mesure de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations en question.
54. Les bénéficiaires de l'opération d'urgence limitée de 2020 et les ressources restantes au titre de cette opération seront intégrés dans le PSPP, pour que les besoins immédiats de la population soient satisfaits au-delà de décembre 2020. Grâce au produit 1.1, le PAM, dans le cadre de ses interventions menées à l'échelle mondiale au titre de la COVID-19, continuera de fournir à un nombre estimatif de 150 000 personnes l'assistance d'urgence qu'il avait commencé à prêter dans le cadre de l'opération d'urgence limitée. Le PAM répondra aux besoins élémentaires immédiats des populations touchées au moyen de transferts de type monétaire.
55. Parmi les autres formes d'assistance prévues, on peut citer la fourniture d'un assortiment alimentaire sain à 10 000 réfugiés, personnes déplacées et filles et femmes enceintes ou allaitantes durement touchés par la crise que subissent les pays du Sahel voisins, au nord. Cela inclut un programme de supplémentation alimentaire généralisée pour 600 enfants âgés de 6 à 24 mois et 400 filles et femmes enceintes ou allaitantes.

Activité essentielle

Activité 1: Apporter une assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par une crise et renforcer les capacités et la coordination des partenaires nationaux aux fins de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise

56. Pour prêter assistance au moyen de l'activité 1, le PAM:
- constituera des réseaux d'informateurs clés et de coordonnateurs responsables qui puissent corroborer les principaux éléments d'information contenus dans les rapports ainsi que les renseignements d'ordre pratique dans les zones où la situation en matière de sécurité est instable, ou dans lesquelles une catastrophe naturelle ou un autre choc majeur est survenu, susceptible de requérir une intervention du PAM;
 - fournira un assortiment alimentaire sain aux ménages gravement touchés par une crise, en ciblant les bénéficiaires sur la base des conclusions d'une évaluation rapide de la situation d'urgence qui permette d'estimer combien d'individus sont touchés et où ils se trouvent, et qui comprenne des analyses ventilées par sexe et par âge et place femmes et hommes sur le même plan;
 - mènera une campagne de sensibilisation dans les préfectures du nord (Cinkassé, Kpendjal, Kpendjal-Ouest, Tône, Tandjouaré, Oti et Oti-Sud) au sujet des risques liés aux attaques terroristes et de ce que les communautés peuvent faire pour en limiter les répercussions;
 - renforcera, en collaboration avec des organismes des Nations Unies, les capacités des fonctionnaires publics et d'autres partenaires nationaux clés en matière d'évaluation rapide des interventions menées et de collecte, d'analyse et de communication de données, pour qu'ils puissent mieux se préparer et mieux répondre aux chocs futurs;
 - appuiera un stage de simulation portant sur la protection de convois acheminant des vivres contre les attaques terroristes;
 - fournira à l'Agence nationale de la protection civile des outils informatiques et autres matériels pour renforcer le suivi;

- recrutera du personnel temporaire (experts en matière de sécurité alimentaire, enquêteurs et superviseurs), en veillant au respect de la parité des sexes et à la mobilisation des compétences nécessaires, pour la collecte et l'enregistrement de données liées à l'insécurité alimentaire et aux mouvements de population; et
- passera en revue les possibilités offertes de mobiliser des ressources pour l'élaboration et la mise en place de plateformes de commerce en ligne qui relient les petits exploitants aux marchés, ainsi qu'aux services financiers et aux outils technologiques.

Partenariats

57. L'Agence nationale de la protection civile est responsable de la mise en œuvre du plan national d'intervention d'urgence actualisé en 2019. Elle coordonne la plateforme multisectorielle nationale pour la gestion des risques de catastrophe et les interventions des acteurs spécialisés dans la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise. Le PAM élaborera un mémorandum d'accord avec le Ministère de la sécurité et de la protection civile, qui définira les responsabilités respectives du PAM et de l'Agence nationale de la protection civile aux niveaux central et décentralisé. La collaboration sera également renforcée avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Croix-Rouge togolaise, le Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation et les ONG locales dans les régions des Savanes et de la Kara.
58. L'assistance alimentaire sera fournie par le PAM en partenariat avec l'Agence nationale de la protection civile, la Croix-Rouge togolaise et d'autres organisations nationales ou relevant du système des Nations Unies.

Hypothèses

59. Pour que les produits escomptés de l'activité 1 soient obtenus et que l'effet direct stratégique 1 se concrétise, plusieurs hypothèses doivent se confirmer. On part du principe que:
 - des ressources adéquates seront mobilisées et obtenues;
 - les partenaires dotés des compétences techniques voulues seront prêts à participer et déterminés à réussir;
 - la période considérée sera épargnée par les troubles sociopolitiques;
 - l'on n'observera pas de flambée de maladies transmissibles, telles que la COVID-19, dans les zones d'intervention du programme;
 - l'accès humanitaire, notamment pour l'évaluation des besoins des populations touchées, sera garanti;
 - l'acheminement des vivres et des espèces ne sera pas interrompu et que les produits alimentaires requis seront disponibles;
 - les chaînes d'approvisionnement, les moyens de transport ou la distribution de l'assistance alimentaire ne feront l'objet d'aucune perturbation;
 - la situation en matière de sécurité ne se détériorera pas plus avant dans les zones ciblées.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

60. Au titre de l'effet direct stratégique 1, le PAM encouragera l'intégration de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise dans le système national de protection sociale, ce que viendra compléter le renforcement des capacités nationales en la matière, à l'intention des acteurs actifs dans ce domaine aux niveaux national proprement dit, mais aussi décentralisé et local. Le PAM continuera de réfléchir à la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités au Togo, en mettant le cas échéant l'accent, à la

demande du Gouvernement, sur la protection sociale, la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise.

61. Tout au long de l'exécution du présent PSPP, le PAM s'investira au niveau de l'élaboration des politiques et appuiera les efforts déployés pour faire du Togo "un État préparé aux catastrophes", étant entendu que les activités prévues dans le cadre du PSPP seront progressivement menées à leur terme à la fin de la période d'exécution. Le PAM continuera de suivre l'évolution des conditions de sécurité dans la région du Sahel, l'impact de la COVID-19 et la situation socioéconomique du pays pour en évaluer les incidences sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les incidences ultérieures éventuelles pour la programmation du PAM

Effet direct stratégique 2: Les communautés ciblées, notamment les petits exploitants, disposent de systèmes alimentaires efficaces, équitables, inclusifs et assurant une nutrition adéquate

62. Cet effet direct stratégique vise à favoriser la mise en place de systèmes alimentaires efficaces, inclusifs et assurant une nutrition adéquate, dans le but d'accroître la résilience des petits exploitants, hommes et femmes, et leur capacité d'obtenir un accès équitable aux marchés et de mieux gérer et perfectionner les systèmes alimentaires. Les organisations de petits exploitants bénéficiaires incluront à la fois des producteurs de cultures vivrières et des entreprises de transformation des aliments.
63. Pour concrétiser cet effet direct, le PAM apportera un appui aux petits exploitants, principalement au moyen d'une assistance technique dispensée au Gouvernement, et participera au contrôle de l'efficacité de l'assistance et à l'évaluation de son incidence sur les individus et organisations bénéficiaires.

Domaine d'action privilégié

64. L'effet direct stratégique 2 est axé sur le renforcement de la résilience.

Harmonisation avec les priorités nationales

65. Comme le veut la cible 4 de l'ODD 2, l'effet direct stratégique 2 visera au renforcement de la capacité des petits exploitants de gérer les chaînes de valeur grâce à la transformation, à l'entreposage et au contrôle de la qualité des aliments. Cela contribuera à la multiplication des possibilités offertes de création d'emplois et d'initiatives entrepreneuriales, en particulier au bénéfice des femmes et des jeunes dans le secteur agricole. Cet effet direct stratégique est donc aligné sur les produits escomptés au titre de la priorité 2 du plan-cadre de coopération (gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles) et sur l'axe stratégique 2 du PND (développement des agropoles).
66. L'effet direct stratégique 2 offrira également au PAM des possibilités de promouvoir les partenariats stratégiques avec des acteurs nationaux et internationaux actifs dans le domaine de la gestion de la sécurité alimentaire afin d'améliorer l'accès aux marchés des associations de petits exploitants et des associations de femmes et de jeunes, contribuant ainsi à l'accomplissement de la priorité 4 du plan-cadre de coopération (gouvernance efficace et institutions assurant la promotion de la cohésion sociale), du résultat stratégique 4 du PAM et des cibles 3 et 17 de l'ODD 17.

Produits escomptés

67. Les quatre produits suivants permettront d'obtenir cet effet direct stratégique:
- Les producteurs et les transformateurs de produits alimentaires (niveau 2) tirent profit de revenus accrus et d'une résilience renforcée à l'égard des chocs, notamment climatiques, en raison du renforcement des moyens technologiques et des savoir-faire

à l'échelle nationale en matière d'entreposage, de réduction des pertes après récolte ainsi que de transformation et d'enrichissement des aliments.

- Les petits exploitants (niveau 2), principalement les femmes, accèdent facilement aux marchés et aux informations susceptibles d'améliorer leur revenu et de donner plus de poids à leur rôle dans la chaîne de valeur, notamment dans l'optique de l'alimentation scolaire utilisant la production locale.
- Les populations ciblées, notamment les petits exploitants agricoles (niveau 3), bénéficient de l'amélioration de la résilience aux chocs en raison de systèmes de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition plus perfectionnés, intégrés à un système d'alerte rapide.
- Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (niveau 2) dans les zones ciblées tirent profit de l'amélioration de l'accès à des aliments de haute qualité, nutritifs et à un prix abordable en raison du perfectionnement de l'appui technique fourni aux fins de l'amélioration de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, notamment pour ce qui est du contrôle de la qualité.

Activité essentielle

Activité 2: Faciliter un accès équitable aux marchés et fournir un appui technique concernant les chaînes d'approvisionnement, les normes de qualité, la sécurité sanitaire et l'enrichissement des aliments, ainsi que les informations relatives au suivi des marchés, au bénéfice de certains transformateurs de produits alimentaires et petits exploitants

68. Le PAM aidera le Gouvernement à intégrer un dispositif de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les systèmes alimentaires nationaux et fournira une assistance technique aux fins de l'élaboration d'une feuille de route pour des achats favorables aux petits producteurs selon des modalités inclusives et équitables, dans les buts suivants:
- encourager la création et le développement d'une chaîne de valeur d'aliments nutritifs, y compris la transformation, la diversification et l'enrichissement des aliments, et coordonner les activités des partenaires qui appuient les producteurs de cultures vivrières;
 - établir un modèle durable d'achats institutionnels, notamment un système cohérent et viable – tenant compte de la problématique hommes-femmes – pour l'obtention d'informations commerciales relatives à l'évolution des prix des denrées alimentaires, avec pour objectif de garantir un niveau de demande stable;
 - faciliter l'établissement de liens entre les petits exploitants et les activités d'alimentation scolaire, en faisant en sorte que les négociations entre producteurs et acheteurs se déroulent de façon équitable et libre, grâce à l'utilisation de sources communes d'information sur les prix;
 - stimuler l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, notamment en gérant les pertes après récolte et le contrôle de la qualité, et renforcer les capacités du Gouvernement pour qu'il soit à même de fournir des services liés à la chaîne d'approvisionnement (formation et information commerciale), en faisant appel à l'Institut togolais de recherche agronomique, aux échelons national et infranational;
 - donner aux petits producteurs la possibilité d'accéder à des services climatologiques, notamment en matière d'alerte rapide et de préparation, ce qui les aidera à prendre des décisions en connaissance de cause et à maintenir ou à améliorer leur sécurité alimentaire.

Partenariats

69. Le principal partenaire d'exécution de l'activité 2 est le Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique, par l'entremise de ses structures techniques centrales et décentralisées. La collaboration sera renforcée avec le mécanisme de financement agricole, l'Agence allemande de coopération internationale, les ONG locales, les organisations de producteurs et de transformateurs de denrées alimentaires et les organismes des Nations Unies, à commencer par la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et le FIDA. Les ministères compétents, comme ceux qui sont chargés du développement à la base, de l'enseignement primaire et de la planification, seront également impliqués. Le PAM s'efforcera de renforcer son partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et avec son Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation aux fins de la recherche de débouchés commerciaux, ainsi qu'avec les réseaux professionnels locaux et les organismes nationaux de contrôle réglementaire aux fins de la prestation d'une assistance technique.
70. Le PAM est résolu à mettre en œuvre ses programmes en concordance avec le nouveau plan-cadre de coopération et à faire en sorte qu'il soit un membre dynamique d'une équipe de pays des Nations Unies soudée. Le bureau de pays œuvrera de concert avec les organismes des Nations Unies qui contribueront à appuyer les initiatives gouvernementales liées aux systèmes alimentaires durables, principalement la FAO, le FIDA, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF. Le bureau de pays poursuivra sa collaboration avec le Centre d'excellence du PAM pour la lutte contre la faim, établi au Brésil, et avec le Centre régional d'excellence pour la lutte contre la faim et la malnutrition, à Abidjan.

Hypothèses

71. Plusieurs hypothèses doivent se concrétiser pour que l'activité 2 permette d'obtenir les produits escomptés et pour que l'effet direct stratégique 2 soit réalisé. On part du principe que:
- des ressources adéquates seront mobilisées et obtenues;
 - des partenaires dotés des compétences techniques voulues seront mobilisés et déterminés à réussir;
 - les membres des communautés ciblées, notamment les femmes et les jeunes, seront prêts à participer aux activités définies;
 - les zones d'intervention retenues pour les programmes seront épargnées par toute flambée de maladie transmissible, comme la COVID-19;
 - des troubles sociopolitiques d'importance ne surviendront pas dans les zones en question.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

72. La stratégie de transition associée à l'effet direct stratégique 2 inclura les éléments suivants: appui fourni en temps voulu au Gouvernement pour la conduite de sessions de formation et d'ateliers ciblant les associations de petits exploitants agricoles locales, les femmes, les associations de jeunes et les communautés dans leur ensemble; mise en œuvre d'initiatives de promotion de plans de développement locaux et de contributions à l'auto-assistance; constitution de partenariats avec des institutions financières et des acteurs du secteur privé susceptibles de favoriser l'émergence d'organisations inclusives et représentatives et le développement des communautés.

73. Depuis 2012, le PAM renforce les capacités institutionnelles du pays en matière d'alimentation scolaire (élaboration de politiques, cadres juridiques, mise au point de modules de formation sur les menus scolaires, l'hygiène et les établissements préscolaires). Cet appui sera intensifié pendant la période d'exécution du présent PSPP afin de renforcer les liens entre les systèmes alimentaires et le programme d'alimentation scolaire mis en œuvre par le Gouvernement.
74. En outre, en collaboration étroite avec le Gouvernement et la FAO, le PAM réalisera des études pertinentes sur les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les résultats de cette analyse éclaireront les décisions relatives à l'assistance fournie par le PAM après 2021, à l'heure où le bureau de pays s'emploie à déterminer si la mise en place d'un PSP complet est envisageable.

Effet direct stratégique 3: Les partenaires de l'action humanitaire et de développement ont accès à des services communs pendant toute la durée des crises

75. L'effet direct stratégique 3 assurera la continuité entre les activités menées dans le cadre de l'opération d'urgence limitée mobilisée en 2020 pour répondre au défi de la COVID-19 et celles qui le seront au titre du présent PSPP en 2021. Grâce à cet effet direct stratégique, le PAM contribuera à l'intervention menée au Togo par la communauté des organismes humanitaires, tant face à la pandémie de COVID-19 que face à la crise au Sahel, au moyen d'activités qui seront l'occasion de fournir des services d'une importance cruciale.
76. À l'appui des chaînes d'approvisionnement commerciales indispensables touchées par la crise, cet effet direct vise à préserver l'efficacité de l'intervention humanitaire au moyen de la prestation de services communs, ce qui contribuera au résultat stratégique 8 du PAM et à la réalisation de l'ODD 17.
77. Dans cette optique, le PAM répondra aux sollicitations du Gouvernement et de ses partenaires en fournissant des services logistiques à la demande – transports terrestres, entreposage et fournitures de tentes pour l'isolement des personnes soupçonnées d'avoir contracté la COVID-19 aux points d'entrée dans le pays. L'assistance du PAM facilitera le flux de l'approvisionnement et des ressources à travers les régions touchées, ainsi que la coordination des efforts des partenaires coopérants, ce qui aura également pour effet de réduire le temps nécessaire pour venir en aide aux populations les plus touchées et d'accroître l'efficacité des opérations menées.

Domaine d'action privilégié

78. L'effet direct stratégique 3 est axé sur les interventions face aux crises.

Harmonisation avec les priorités nationales

79. Aligné sur le plan stratégique du PAM puisqu'il correspond à la cible 16 de l'ODD 17, l'effet direct stratégique 3 est également aligné de manière transversale sur l'ensemble des trois axes stratégiques du PND.
80. L'effet direct stratégique 3 constituera un progrès sur la voie de l'accomplissement de la priorité 3 du plan-cadre de coopération (développement humain et accès à des services sociaux adéquats).

Produit escompté

81. Le produit suivant permettra d'obtenir cet effet direct stratégique:
- Les populations touchées (niveau 3) tirent profit de conseils techniques, de services communs liés à la chaîne d'approvisionnement et aux télécommunications d'urgence, ainsi que de l'appui coordonné fourni au Gouvernement et aux partenaires de l'action humanitaire, qui facilite la prestation en temps voulu de l'assistance destinée à ces populations.

Activité essentielle

Activité 3: Fournir une assistance technique et des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux télécommunications d'urgence, notamment le transport, l'entreposage et la distribution d'articles alimentaires et non alimentaires, au Gouvernement et aux partenaires

82. Pour faire face à la crise de la COVID-19 et en réponse aux sollicitations des partenaires, notamment le Ministère de la santé et de l'hygiène publique, le Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique, l'UNICEF et le FNUAP, le PAM fournira des services logistiques à la demande pour remédier aux goulets d'étranglement logistiques provoqués par les difficultés de transport. Le PAM concentrera son assistance sur le transport, l'entreposage et la distribution grâce à des moyens aéroportuaires, portuaires et d'entreposage ainsi qu'à des activités de gestion connexes. En outre, le PAM maintiendra son appui à trois zones de transit, à Lomé, Sokodé et Cinkassé, pour faciliter les connexions et le transport d'articles alimentaires et non alimentaires. Les améliorations apportées à l'infrastructure bénéficieront également aux petits exploitants et à d'autres populations vulnérables, dont les moyens d'existence sont mis en péril par un accès limité aux marchés.
83. Puisant dans ses compétences en matière de télécommunications d'urgence, le PAM s'emploiera à compléter les capacités nationales existantes et à régler les problèmes de connectivité qui limitent la coordination d'une intervention efficace, en installant ou en remettant en état les éléments d'infrastructure nécessaires à Internet, aux connexions téléphoniques et à d'autres domaines d'activité le cas échéant. Le PAM assurera une fourniture adéquate de services de télécommunications aux partenaires de l'action humanitaire et de développement présents dans la plupart des zones touchées, afin qu'ils puissent répondre aux besoins des populations touchées.
84. Le PAM aidera à regrouper les données d'analyse pertinentes pour adapter l'ensemble des activités menées au titre de la sécurité alimentaire, ainsi que les modalités y associées, en mettant particulièrement l'accent sur la diversité des besoins des personnes touchées, en tenant compte de la problématique hommes-femmes, de l'âge et du handicap. D'autres priorités incluent la nécessité de mobiliser des ressources pour la coordination des évaluations rapides conjointes des besoins en matière de sécurité alimentaire et l'analyse régulière des données conformément au Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire.

Partenariats

85. Au moyen de cette activité, le PAM apportera un appui à ses partenaires humanitaires, à la plateforme multisectorielle nationale pour la gestion des risques de catastrophe et à l'organe de coordination de la gestion de l'action menée face à la COVID-19 au plan national ainsi qu'aux comités régionaux décentralisés de celle-ci, complétant ainsi les divers services requis par un soutien logistique (transport, entreposage et services connexes), la fourniture de tentes pour l'isolement des personnes soupçonnées d'avoir contracté la COVID-19 aux points d'entrée dans le pays et le renforcement des capacités sous la forme de sessions de formation et d'un atelier qui seront assurés par des partenaires sur la base du recouvrement intégral des coûts.

Hypothèses

86. Plusieurs hypothèses devront être confirmées pour que l'activité 3 permette d'obtenir les produits escomptés et de réaliser l'effet direct stratégique 3. On part du principe que:
 - des ressources adéquates seront mobilisées et obtenues;
 - les partenaires dotés des compétences techniques voulues seront mobilisés et déterminés à réussir;

- les membres des communautés ciblées, notamment les femmes et les jeunes, seront prêts à participer aux activités définies;
- les zones dans lesquelles des interventions seront menées seront exemptes de flambées de maladies transmissibles, comme la COVID-19;
- ces zones seront épargnées par les troubles sociopolitiques.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

87. S'agissant des activités de prestation de services, la période de transition engagée par le PAM dépendra du succès de l'action qu'il aura menée auprès du Gouvernement aux fins du renforcement de l'infrastructure et des installations nécessaires pour isoler les personnes dont on soupçonne qu'elles ont contracté la COVID-19 et pour traiter les patients infectés en toute sécurité, ainsi que les capacités de gestion des zones de transit, des entrepôts et des moyens de transport existants dans le pays au service de la chaîne d'approvisionnement humanitaire au sens large, qu'il s'agisse de médicaments, d'eau, d'assainissement, d'articles alimentaires et non alimentaires ou d'autres fournitures.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

88. L'activité 1 relevant de l'effet direct stratégique 1 repose sur l'hypothèse selon laquelle 10 000 bénéficiaires auront besoin d'une assistance d'urgence, parmi lesquelles des réfugiés et des personnes déplacées, d'autres groupes de population touchés par la crise et des groupes vulnérables comme les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, ou encore les enfants souffrant de malnutrition. Le nombre de bénéficiaires a été déterminé sur la base du plan national d'intervention d'urgence et correspond à l'hypothèse 1, la plus probable, du plan d'urgence interinstitutions des Nations Unies.
89. Au titre de l'effet direct stratégique 1, le PAM et ses partenaires procéderont également régulièrement à la réévaluation de la nécessité d'une intervention immédiate. Les bénéficiaires de l'opération d'urgence limitée de 2020 et les ressources restantes au titre de cette opération seront intégrés dans le PSPP, pour que les besoins immédiats de la population soient satisfaits au-delà de décembre 2020. Parallèlement, le PAM et d'autres entités des Nations Unies et leurs partenaires évalueront et renforceront les systèmes de prestation existants afin de rendre possible une transition progressive et un transfert des responsabilités aux acteurs nationaux chaque fois que ce sera possible.
90. Avec l'activité 2 relevant de l'effet direct stratégique 2, le PAM ciblera 15 pour cent des 575 organisations de petits exploitants (tant des producteurs que des transformateurs) recensés et localisés géographiquement par le PAM et l'Agence allemande de coopération internationale en 2015, cette liste étant actuellement mise à jour dans le cadre du projet du Fonds ODD 2030 susmentionné. Des liens entre les interventions du PAM, la production locale et les établissements scolaires publics seront tissés pour encourager la participation effective des communautés scolaires à la chaîne de valeur. Les interventions se concentreront sur les régions du nord, celle des Savanes et celle de la Kara, qui sont les plus pauvres et où la population est le plus exposée à l'insécurité alimentaire. Les petits exploitants et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement recevront un appui technique pour ce qui est des systèmes alimentaires durables, qui portera notamment sur les normes de qualité, la sécurité sanitaire des aliments, l'enrichissement des aliments et le suivi des marchés.
91. Pour suivre les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, le ciblage reposera sur la zone géographique, les variations saisonnières, les catégories d'activité, ainsi que le sexe et l'âge des participants. Des analyses seront menées

pour garantir que les femmes, les hommes, les filles et les garçons tirent profit équitablement des interventions du PAM.

TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE TRANSFERTS DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE, PRODUIT, ACTIVITÉ ET MODALITÉ					
Effet direct stratégique	Produit	Activité	Modalité	Groupe de bénéficiaires	2021
1	1.1	1. Distribution générale de vivres (personnes déplacées, réfugiés)	Produits alimentaires	Filles	3 800
				Garçons	2 800
				Femmes	2 200
				Hommes	1 200
				Total	10 000
		1. Distribution générale de vivres (personnes touchées par la COVID-19 et personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose exposées à des risques)	Transferts de type monétaire	Filles	26 010
				Garçons	24 990
				Femmes	50 490
				Hommes	48 510
				Total	150 000
		1. Programmes de supplémentation alimentaire généralisée	Produits alimentaires	Filles	350
				Garçons	250
				Femmes	400
				Hommes	n/a
				Total^a	1 000
2	2	Renforcement des capacités	s/o	s/o	
3	3	Prestation de services	s/o	s/o	
Total (hors chevauchement)					160 000

^a Nombre de bénéficiaires comptabilisés au titre de la distribution générale de vivres à l'intention de personnes déplacées et de réfugiés.

4.2 Transferts

Transferts de produits alimentaires et transferts de type monétaire

92. Les consultations engagées au niveau national par le PAM indiquent que les transferts de produits alimentaires comme les transferts de type monétaire constitueront des modalités efficaces pour l'effet direct stratégique 1. L'analyse ventilée par sexe et par âge, les évaluations des coûts et des consultations plus approfondies seront néanmoins entreprises pour déterminer les niveaux respectifs exacts et les combinaisons possibles des modalités de transfert nécessaires pour atténuer quelque risque que ce soit. En fonction de la disponibilité des espèces et sur la base des évaluations locales, l'activité 1 combinera l'assistance alimentaire et les transferts de type monétaire. Pour l'activité menée au titre de l'effet direct stratégique 2, visant à appuyer les efforts nationaux déployés pour mettre en place des systèmes alimentaires durables, la modalité choisie est le renforcement des

capacités institutionnelles; s'agissant de l'effet direct stratégique 3, la modalité est la prestation de services: le PAM fournira des services logistiques à la demande aux organismes humanitaires et au Gouvernement dans le but de régler les problèmes liés au transport, à l'entreposage et à la distribution. Les modalités de renforcement des capacités et de prestation de services seront également utilisées au titre de l'effet direct stratégique 1, pour renforcer la capacité des parties prenantes nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, ainsi que la coordination de leurs activités respectives.

TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ					
	Effet direct stratégique 1			Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3
	Activité 1			Activité 2	Activité 3
Type de bénéficiaires	Personnes déplacées/ réfugiés	Personnes touchées par la COVID-19 et personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose	Filles et femmes enceintes ou allaitantes/ enfants	s.o.	s.o.
Modalité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Renforcement des capacités	Prestation de services
Riz	350		-		
Légumes secs	100		-		
Huile végétale	35		-		
Sel iodé	5		-		
Sucre	-		-		
Super Cereal avec sucre	50		100		
Super Cereal Plus	-		200		
Micronutriments en poudre	-		-		
Total kcal/jour	2 115		-		
% kcal d'origine protéique	10,8		-		
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)	-	0,35	-		
Nombre de jours d'alimentation par an	90	30	90		

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Riz	315,00	99 540
Légumes secs	90,00	43 875
Huile végétale	31,50	788
Super Cereal Plus	45,00	29 925
Super Cereal avec sucre	12,60	36 000
Sel	4,50	11 970
Total (produits alimentaires)	498,60	222 098
Transferts de type monétaire		1 575 000
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	498,60	1 797 098

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

93. Le bureau de pays prévoit de recruter trois membres du personnel supplémentaires: un responsable national de l'alimentation scolaire, un assistant principal aux programmes chargé du suivi et de l'évaluation et un auxiliaire chargé des finances. Si d'autres carences se font jour, le PAM fera appel à du personnel recruté sur le plan international pour répondre aux besoins à court terme et se doter de compétences techniques spécialisées, comme par exemple en matière de systèmes alimentaires, de technologie alimentaire, d'analyse et de développement des chaînes de valeur, ou encore de mise en conformité. Le bureau de pays optimisera en outre l'utilisation faite des missions techniques et des compétences du personnel du Bureau régional à Dakar et au Siège.
94. Pour se préparer sur le plan organisationnel, le Bureau du PAM au Togo utilisera des systèmes de communication efficaces et inclusifs favorisant la mobilisation et la motivation du personnel. Le perfectionnement des compétences et des capacités de celui-ci sera une priorité pour le bureau de pays. Une stratégie d'apprentissage et de développement sera mise en place, dont l'exécution sera surveillée avec pour objectif d'améliorer la performance et la qualité des services fournis.

4.4 Partenariats

95. Lorsqu'il nouera des partenariats, le bureau de pays recherchera des complémentarités afin d'obtenir de meilleurs résultats dans un certain nombre de zones géographiques et d'éviter les chevauchements d'activité. Le PAM travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement et les ministères compétents, apportant un appui aux études techniques comme la cartographie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité avec le CILSS et l'Agence allemande de coopération internationale, et il étudiera les possibilités de collaboration avec des organisations de la société civile qui agissent en faveur de l'égalité des sexes, afin de faciliter la mise en œuvre d'activités permettant d'obtenir des effets directs équitables qui favorisent l'autonomisation. Le PAM tirera profit des partenariats existants – et s'emploiera à en forger de nouveaux – avec les institutions qui agissent en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment le Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, ainsi qu'avec des réseaux féminins.

96. Au cours de la période d'exécution du présent PSPP, le bureau de pays s'emploiera tout particulièrement à rechercher des possibilités de constitution de partenariats à long terme, tant avec des partenaires de longue date qu'avec de nouveaux partenaires potentiels, en particulier dans le secteur privé, avec pour objectif d'évaluer la faisabilité d'un PSP dont l'exécution débiterait en 2022. Cela impliquera aussi la mise en œuvre d'activités préliminaires de recensement des partenariats, qui jettera les bases de l'élaboration d'un plan d'action en matière de partenariats dans le cadre du PSP.
97. Les partenariats et la collecte de fonds ont constitué deux défis de taille pour le Bureau du PAM au Togo, qui a reçu pour la dernière fois en 2015 des contributions multilatérales à emploi spécifique.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

98. Le PAM aidera le Ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique et le Ministère de la sécurité et de la protection civile à consolider les structures existantes de suivi, d'évaluation et d'information ainsi que les capacités du personnel, tant au niveau central qu'aux échelons décentralisés, afin d'assurer le suivi et l'examen des progrès réalisés au titre du renforcement des capacités et de l'action menée pour atteindre les cibles des ODD relatives à l'élimination de la faim. Les dispositifs de suivi et d'évaluation seront adaptés à la problématique hommes-femmes et conformes au cadre de gestion de la performance du PND.
99. Des valeurs de référence relatives aux indicateurs d'effet direct et aux indicateurs transversaux, ventilées par sexe, par âge et par catégorie de vulnérabilité, seront définies au cours des trois premiers mois de l'exécution du présent PSPP. Le PAM fournira une assistance technique aux fins du renforcement des systèmes de collecte et d'analyse de données du Gouvernement, avec pour objectif de les rendre plus efficaces et efficaces. Des données concernant les indicateurs de performance seront recueillies en collaboration avec les ministères et les résultats seront saisis et traités à l'aide de l'outil COMET de gestion des programmes du PAM³³.
100. Les discussions entre le bureau de pays, le bureau régional et le Siège ont abouti à la conclusion qu'aucun PSP ni aucune évaluation thématique ne serait entrepris en 2021. Si l'exécution du présent PSPP est prolongée en 2022, il sera toutefois procédé à une évaluation du PSP pour la période 2019-2022.
101. Une analyse de la vulnérabilité ainsi qu'un plan de suivi, d'examen et d'évaluation ont été élaborés en collaboration avec les partenaires nationaux et les organismes des Nations Unies, qui seront ajustés si nécessaire. Le plan servira de guide pour le suivi des indicateurs de performance, l'analyse de données, l'interprétation des résultats et la communication d'informations, une attention spécifique étant accordée aux enjeux transversaux que sont la problématique hommes-femmes, la protection et l'environnement. Le plan inclura un budget estimatif pour chaque activité d'analyse, d'examen, de suivi et d'évaluation. Tout au long du cycle d'exécution du PSPP, les conclusions du suivi seront communiquées sur une base mensuelle et trimestrielle, un tableau de bord étant utilisé pour procéder à des ajustements et définir des orientations intéressant les programmes en connaissance de cause.

³³ Outil des bureaux de pays pour une gestion efficace.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

102. L'insuffisance des ressources financières a constitué un obstacle de taille pour la mise en œuvre des interventions du PAM au Togo. Pour y remédier, le PAM élaborera une stratégie de mobilisation des ressources dans le but de bénéficier de l'appui de l'ensemble des partenaires de développement clés au Togo. Des mesures d'atténuation incluront aussi l'appui du PAM au Gouvernement aux fins de la mobilisation de ressources, en particulier au titre de l'effet direct stratégique 2.
103. Les changements climatiques pourraient avoir des retombées négatives sur les systèmes alimentaires, en particulier sur la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que sur les moyens d'existence en général. Pour atténuer ces risques, le PAM élaborera des plans de continuité des opérations et de gestion des crises et aidera le Gouvernement à mettre en place un système d'alerte rapide, moyennant notamment le développement des capacités des institutions nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise.
104. Les obstacles socioculturels compromettent la participation des femmes à la prise de décisions. Si l'on ne parvient pas à remédier aux inégalités entre les sexes, s'agissant notamment du mariage des filles, de la violence sexiste, de la représentation insuffisante des femmes dans les communautés ciblées et de leur accès inadéquat aux terres, cela pourrait compromettre l'accomplissement des effets directs recherchés dans le présent PSPP. Pour atténuer ce risque, le PAM élaborera une stratégie commune avec ses partenaires, à savoir le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les ONG, les organisations de la société civile et les réseaux féminins, avec pour objectif d'accorder plus de responsabilités aux femmes et d'associer les hommes et les garçons à l'action menée.

Risques opérationnels

105. Parmi les risques opérationnels potentiels, on peut citer une pénurie de fonctionnaires gouvernementaux et de personnel parmi les partenaires coopérants, notamment dans les domaines de la supervision et de la gestion opérationnelle, qui soient dotés des compétences nécessaires. On a défini un certain nombre d'activités de renforcement des capacités et mis au point des instruments de conception appropriés en réponse à cette préoccupation.
106. L'insécurité qui règne au niveau régional est susceptible de freiner les mouvements de produits de base vers les pays de la région centrale du Sahel, qui sont coordonnés par le Bureau du PAM au Togo. Outre ces risques en matière d'insécurité, des événements saisonniers ou ponctuels pourraient réduire le nombre de camions disponibles et nuire à l'accessibilité des routes. Ces contraintes relatives à l'accès pourraient résulter de facteurs tels que l'insécurité, le mauvais état de l'infrastructure ou des conditions météorologiques défavorables; le cas échéant, le PAM œuvrera avec les partenaires nationaux pour fournir l'assistance voulue ou assurer le suivi de la mise en œuvre.
107. Face aux risques posés par les flambées de COVID-19 dans les zones d'intervention des programmes, le PAM consacrera des ressources supplémentaires et élaborera des procédures de mise en œuvre propres à atténuer les répercussions négatives pour son personnel, les partenaires des programmes et les bénéficiaires. Par exemple, le PAM s'efforcera de mettre en place des dispositifs de commerce en ligne sans contact pour faciliter les transferts de type monétaire.

Risques fiduciaires

108. Les risques fiduciaires sont principalement liés à la fraude et à la corruption et comprennent notamment le risque de détournement de l'assistance alimentaire vers les marchés locaux ou leur utilisation à des fins autres que celles qui étaient prévues au départ. Les mesures d'atténuation incluent l'application des procédures du PAM en matière de gestion des risques, le respect des normes de sécurité opérationnelle du système de sécurité commun des Nations Unies et la coopération avec les autorités aux niveaux national et local.
109. L'éventualité que le personnel soit exposé à la COVID-19 dans l'exécution de ses fonctions constitue un risque fiduciaire compte tenu de l'obligation du PAM de veiller à ce que l'environnement de travail soit sûr et à ce que la santé de ses employés soit préservée.

Risques financiers

110. Les risques financiers découlent de l'instabilité des prix des produits de base et de la fluctuation des monnaies. Pour les atténuer, le PAM assurera une gestion centralisée de ses facteurs d'exposition conformément à des procédures strictes, s'agissant notamment des limites financières.

5.3 Garanties sociales et environnementales

111. Les activités prévues dans le cadre du présent PSPP sont conçues pour respecter les normes environnementales et sociales du PAM dans neuf domaines³⁴: gestion durable des ressources naturelles; biodiversité et écosystèmes; utilisation efficiente des ressources et gestion des déchets; prévention et gestion de la pollution; changements climatiques; droits de l'homme; égalité des sexes; santé, sûreté et sécurité des communautés; et responsabilité à l'égard des populations touchées. En outre, les trois dimensions du développement durable (sociale, environnementale et économique) seront pleinement prises en considération pendant l'exécution du présent PSPP, comme suit:
 - *Durabilité sociale.* L'élaboration du présent PSPP a été guidée par les politiques nationales et les politiques du PAM en matière d'égalité des sexes, de droits de l'enfant et de responsabilité à l'égard des populations touchées³⁵.
 - *Durabilité environnementale.* Nombre des populations et des petits exploitants souffrant d'insécurité alimentaire essuient les conséquences de la dégradation des terres et des forêts, de la pénurie d'eau, de la perte de biodiversité, de la pollution des sols, de l'eau et de l'air et de l'absence de gestion des déchets. Ces facteurs environnementaux ont des répercussions sur la santé humaine et limitent la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité des produits alimentaires et la productivité des systèmes alimentaires.
 - *Durabilité économique.* En assurant la promotion de systèmes alimentaires durables, grâce à l'appui apporté au développement des chaînes de valeur au titre de l'effet direct stratégique 2, le PAM contribuera à la durabilité économique pour les populations ciblées. Cela aura pour effet d'accroître la résilience des systèmes agricoles face aux changements climatiques et à d'autres chocs.

³⁴ <https://newgo.wfp.org/documents/environmental-and-social-standards>.

³⁵ Politique nationale pour l'équité et l'égalité de genre; Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020); Code de conduite du PAM; Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies; et note d'orientation du PAM sur la responsabilité à l'égard des populations touchées.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget de portefeuille de pays

112. Le budget nécessaire à la mise en œuvre du présent PSPP pendant un an est de 3 467 347 dollars, dont 89 pour cent (3 102 010 dollars) seront consacrés à l'intervention face à la crise et 11 pour cent (365 337 dollars) au renforcement de la résilience.

Effet direct stratégique	Activité	Année 1
1	1	2 567 344
2	2	365 337
3	3	534 667
Total		3 467 347

6.2 Perspectives et stratégie de financement

113. Il a été souligné que la participation des partenaires à un stade précoce avait été cruciale aux fins de la formulation des effets directs du présent PSPP et des consultations entreprises par le bureau de pays. Ces consultations ont permis au PAM de se faire une idée plus précise et actualisée de la nature et de la localisation de ses parties prenantes clés, ainsi que des besoins en matière de financement des activités prévues au titre du présent PSPP.
114. Le bureau de pays fera fond sur les ressources existantes et sur les partenariats techniques et en matière de sensibilisation qui ont été forgés pendant la mise en œuvre du PSPP de transition, tout en suscitant un regain de mobilisation des partenaires financiers, notamment la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.
115. Le PAM élaborera des propositions conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi que des propositions destinées aux fonds des Nations Unies, et il s'attachera à développer sa base de donateurs en passant en revue de nouvelles possibilités de financement avec les gouvernements donateurs, les institutions financières internationales et les sources de financement émergentes, notamment le secteur privé et le Gouvernement du Togo. Des ressources suffisantes seront allouées aux effets directs liés à l'égalité des sexes.
116. Un plan d'action en matière de partenariat a été élaboré, qui servira de base, de guide et d'instrument fondateur pour la mise en œuvre de la stratégie en matière de mobilisation des ressources.

ANNEXE I**CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR LE TOGO (2021)****But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro****Objectif stratégique 1: Éliminer la faim en préservant l'accès à l'alimentation****Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture****Effet direct stratégique 1: Les populations touchées par une crise dans les zones ciblées sont en mesure de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après la crise**Catégorie d'effet direct: Maintien/
amélioration de l'accès des individus et des
ménages à une alimentation suffisanteTient compte de
la nutritionDomaine d'action privilégié: intervention
face à une crise**Hypothèses**

Engagement et collaboration du Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondé sur la consommation (moyenne)

Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence

Score de consommation alimentaire

Indice des stratégies de survie fondé sur les moyens d'existence (pourcentage de ménages ayant recours à des stratégies de survie)

Nombre de politiques, de programmes et de composantes de systèmes portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition améliorés dans le pays grâce aux activités menées par le PAM en matière de renforcement des capacités

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Activités et produits

1. Apporter une assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par une crise et renforcer les capacités et la coordination des partenaires nationaux aux fins de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise (Transferts de ressources non assortis de conditions pour favoriser l'accès à la nourriture)

Les populations touchées par une crise (niveau 3) tirent profit du renforcement des capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise des institutions et partenaires nationaux, qui sont dès lors mieux en mesure de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des populations en question. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les personnes touchées par des chocs (niveau 2) tirent profit du renforcement des capacités et de la coordination des partenaires nationaux, de manière à garantir un accès sûr et satisfaisant à la nourriture et à une bonne nutrition. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les personnes touchées par des chocs (niveau 1) reçoivent en temps voulu des aliments nutritifs et/ou des transferts de type monétaire adéquats qui leur permettent de subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats. (A: Ressources transférées; B: Aliments nutritifs fournis)

Objectif stratégique 3: Assurer la sécurité alimentaire

Résultat stratégique 4: Les systèmes alimentaires sont durables

Effet direct stratégique 2: Les communautés ciblées, notamment les petits exploitants, disposent de systèmes alimentaires efficaces, équitables, inclusifs et assurant une nutrition adéquate

Catégorie d'effet direct: Amélioration de l'adaptation des ménages et de leur résilience face aux chocs climatiques et autres

Tient compte de la nutrition

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Renforcement des partenariats avec les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes intervenant dans le pays

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondé sur la consommation (moyenne)

Nombre de politiques, de programmes et de composantes de systèmes portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition améliorés dans le pays grâce aux activités menées par le PAM en matière de renforcement des capacités

Activités et produits

2. Faciliter un accès équitable aux marchés et fournir un appui technique concernant les chaînes d'approvisionnement, les normes de qualité, la sécurité sanitaire et l'enrichissement des aliments, ainsi que les informations relatives au suivi des marchés, au bénéfice de certains transformateurs de produits alimentaires et petits exploitants (Renforcement des capacités institutionnelles)

Les producteurs et les transformateurs de produits alimentaires (niveau 2) tirent profit de revenus accrus et d'une résilience renforcée à l'égard des chocs, notamment climatiques, en raison du renforcement des moyens technologiques et des savoir-faire à l'échelle nationale en matière d'entreposage, de réduction des pertes après récolte ainsi que de transformation et d'enrichissement des aliments. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les petits exploitants (niveau 2), principalement les femmes, accèdent facilement aux marchés et aux informations susceptibles d'améliorer leur revenu et de donner plus de poids à leur rôle dans la chaîne de valeur, notamment dans l'optique de l'alimentation scolaire utilisant la production locale. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (niveau 2) dans les zones ciblées tirent profit de l'amélioration de l'accès à des aliments de haute qualité, nutritifs et à un prix abordable en raison du perfectionnement de l'appui technique fourni aux fins de l'amélioration de l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, notamment pour ce qui est du contrôle de la qualité. (K: Partenariats appuyés)

Les populations ciblées, notamment les petits exploitants agricoles (niveau 3), bénéficient de l'amélioration de la résilience aux chocs en raison de systèmes de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition plus perfectionnés, intégrés à un système d'alerte rapide. (C: Activités de développement des capacités et d'appui technique réalisées)

But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD

Objectif stratégique 5: Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD

Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD

Effet direct stratégique 3: Les partenaires de l'action humanitaire et de développement ont accès à des services communs pendant toute la durée des crises

Catégorie d'effet direct: Amélioration des plateformes de coordination communes

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Partenariats renforcés avec les organismes et les autres parties prenantes

Indicateurs d'effet direct

Nombre de politiques, de programmes et de composantes de systèmes portant sur la sécurité alimentaire et la nutrition améliorés dans le pays grâce aux activités menées par le PAM en matière de renforcement des capacités

Activités et produits**3. Fournir une assistance technique et des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux télécommunications d'urgence, notamment le transport, l'entreposage et la distribution d'articles alimentaires et non alimentaires, au Gouvernement et aux partenaires (Prestation de services et plateformes)**

Les populations touchées (niveau 3) tirent profit de conseils techniques, de services communs liés à la chaîne d'approvisionnement et aux télécommunications d'urgence, ainsi que de l'appui coordonné fourni au Gouvernement et aux partenaires de l'action humanitaire, qui facilite la prestation en temps voulu de l'assistance destinée à ces populations. (H: Services et plateformes partagés mis à disposition)

But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro**C.1. Les populations touchées sont en mesure de tenir le PAM et ses partenaires comptables pour ce qui est de répondre à leurs besoins alimentaires en tenant compte de leurs avis et de leurs préférences****Résultats transversaux**

C.1.1 Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme

C.1.2 Proportion d'activités pour lesquelles les avis donnés en retour par les bénéficiaires sont consignés, analysés et pris en compte pour améliorer les programmes

C.2. Les populations touchées sont en mesure de bénéficier des programmes du PAM d'une manière qui assure et renforce leur sécurité, leur dignité et leur intégrité**Résultats transversaux**

C.2.1: Proportion de personnes ciblées ayant accès à l'assistance sans rencontrer de problèmes de sécurité

C.2.2: Proportion de personnes ciblées indiquant que les programmes du PAM respectent leur dignité

C.2.3: Proportion de personnes ciblées ayant librement accès aux programmes du PAM

C.3. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes progressent au sein des populations bénéficiant de l'assistance du PAM**Résultats transversaux**

C.3.1 Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilée par modalité de transfert

C.3.2. Proportion de femmes parmi les membres des entités prenant les décisions concernant l'assistance alimentaire (comités, conseils, équipes, etc.)

C.3.3 Type de transfert (vivres, espèces, bons ou pas de rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe et type d'activité

C.4. Les communautés ciblées tirent profit des programmes du PAM sans que cela nuise à l'environnement**Résultats transversaux**

C.4.1 Proportion d'activités pour lesquelles les risques écologiques ont été évalués et des mesures d'atténuation définies, selon que de besoin

ANNEXE II

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE (<i>en dollars</i>)				
	Résultat stratégique 1, cible 1 de l'ODD 2	Résultat stratégique 4, cible 4 de l'ODD 2	Résultat stratégique 8, cible 16 de l'ODD 17	Total
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	2 091 477	203 271	455 520	2 750 268
Mise en œuvre	52 500	101 820	20 000	174 320
Coûts d'appui directs ajustés	266 675	37 948	59 147	363 770
Total partiel	2 410 651	343 039	534 667	3 288 357
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	156 692	22 298	0	178 990
Total	2 567 344	365 337	534 667	3 467 347

Liste des sigles utilisés dans le présent document

CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
SABER	approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance